

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes publics

Fermeture de la brigade de surveillance des douanes d'Arles

NOR : CPAD1832121S

Le directeur général des douanes et droits indirects,

Vu l'article 50 du code des douanes,

Vu l'avis du comité technique de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse du 20 septembre 2018,

Arrête :

Article unique. – La brigade de surveillance intérieure d'Arles (direction régionale d'Aix-en-Provence) est fermée. La mesure prend effet au plus tard le 20 septembre 2020.

Fait le **10 DEC. 2018**

Le directeur général,



Rodolphe GINTZ